



**FONAREV**

Fonds national des réparations des victimes de violences  
sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes  
contre la paix et la sécurité de l'humanité

*Le Directeur Général*

Réf. : FONAREV/DG/PE/IRLX/CAB/CGPMP/0551051/2025

Kinshasa, le 06 MAY 2025

### **AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS**

**Recrutement d'un cabinet consultant chargé de l'audit de certification de la liste unique consolidée  
des victimes (LUC) pour le FONAREV  
AMI N°22-PI/DG FONAREV/CGPMP/PF/04-2025**

**Source de financement** : Sur fonds propres  
**Date de publication** : 06 mai 2025  
**Date de remise offres** : 05 juin 2025  
**Durée de la mission** : 10 jours

1. Le présent avis public à manifestation d'intérêts fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics du Fonds National des Réparations des Victimes de Violences Sexuelles liées aux Conflits et des Victimes des Crimes contre la Paix et la Sécurité de l'Humanité, **FONAREV** en sigle, approuvé par la DGCMP en date du 17/02/2025 et paru sur les sites web à accès libre [www.arnp-rdc.cd](http://www.arnp-rdc.cd) et [www.fonarev.cd](http://www.fonarev.cd).
2. Le **FONAREV** a sollicité et obtenu du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, des fonds, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché du recrutement d'un cabinet consultant chargé de l'audit de certification de la liste unique consolidée des victimes (LUC).
3. L'objectif principal de la mission est de réaliser un audit de certification de la Liste Unique Consolidée (LUC) des victimes identifiées, en vue de garantir son authenticité, sa validité, et sa fiabilité. L'audit vise également à évaluer l'efficacité du processus d'identification des victimes, en assurant que les méthodes et les procédures utilisées pour cette identification respectent les normes et les critères établis, et qu'elles sont conformes aux exigences en matière de transparence et de rigueur dans le cadre des opérations de réparation.
4. Le **FONAREV** invite les consultants (Cabinets d'audit) à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets d'audit intéressés doivent soumettre leurs dossiers de manifestation d'intérêt comprenant :
  - Une lettre de manifestation d'intérêts ;
  - Une présentation du cabinet d'audit, de son expérience et de ses qualifications ;
  - La méthodologie proposée pour réaliser l'audit ;
  - L'attestation d'inscription à l'Ordre National des Experts Comptable de la RDC ou équivalent.

*Profil du cabinet*

- Être une firme d'audit ou d'expertise comptable indépendante régulièrement inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables/auditeurs reconnu sur le plan international par l'IFAC ou la FIDEF, justifiant d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans l'audit des entités publiques ou des organisations humanitaires.
- Présenter au moins deux (2) références des missions similaires réalisées avec succès au cours des cinq dernières années (2024, 2023, 2022, 2021 et 2020) en République Démocratique du Congo ou dans d'autres pays (joindre les attestations de bonne fin)  
**N.B. : Pour être considérée, une expérience de la firme doit être prouvée par son attestation de bonne fin d'exécution délivrée par le Client et le cas échéant des rapports ou extraits de prestations dans le cadre d'expériences renseignées.**
- Disposer de personnel qualifié, notamment des experts en audit y compris l'audit des systèmes d'information, et en gestion des bases de données.

5. Le consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** en accord avec les procédures définies dans la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics et ses mesures d'application. Les candidats éligibles et intéressés sont invités à soumettre un dossier de manifestation d'intérêts en vue de la constitution d'une liste restreinte. **A ce stade de la procédure, seules les expériences et qualifications du cabinet ou de la firme seront évaluées.**
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir les Termes de référence et aussi des informations supplémentaires tous les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous de 10 heures 00 à 15 heures 00 (heure de Kinshasa) :

#### FONAREV

Immeuble la Référence, 4<sup>ème</sup> étage, Cellule de passation des marchés, 3498 avenue Colonel Ebeya, Commune de la Gombe, Kinshasa

Tél : (+243) 97 544 68 38

Email : [cgpmp@fonarev.cd](mailto:cgpmp@fonarev.cd)

7. Les manifestations d'Intérêt devront être soumises à l'adresse ci-dessus en **Français** au plus tard **le jeudi 05 juin 2025 à 14 heures 00 (heure de Kinshasa), sous pli fermé, en cinq (5) exemplaires (1 original et 4 copies), portant la mention : « AMI N°22-PI/DG FONAREV/CGPMP/PF/04-2025 - Recrutement d'un cabinet consultant chargé de l'audit de certification de la liste unique consolidée des victimes (LUC) ».**
8. L'ouverture publique des dossiers de manifestations d'intérêt déposés aura lieu **le jeudi 05 juin 2025 à 14 heures 30 (heure de Kinshasa)** à l'adresse indiquée ci-dessous en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent :

#### FONAREV

Immeuble la Référence, 4<sup>ème</sup> étage, salle de réunion du **FONAREV**, 3498 avenue Colonel Ebeya, Commune de la Gombe, Kinshasa

Tél : (+243) 97 544 68 38

Email : [cgpmp@fonarev.cd](mailto:cgpmp@fonarev.cd)

FATA MAKUNGA Patrick

Directeur Général